

Chapelle de la Mission de Saint-
Adolphe, Cté Montmorency

Archives nationales du Québec
à Québec
Greffé d'Edouard Lemoine
4 octobre 1865, No 1711

Marché entre Jean Le rossignol et Messire A. Légaré
Expédié au
Séminaire

Par devant les notaires publics pour la ci devant Province
du Bas Canada, demeurants à Québec soussignés,

Sont comparus le révérend Adolphe I.I. Légaré prêtre, demeu-
rant à Québec, d'une part et sieur Jean le rossignol menuisier demeu-
rant au lieu nommé Laval, paroisse Sainte-Brigitte d'autre part, les-
quelles parties en présence de nous dits notaires ont fait ensemble
le marché qui suit:

le dit sieur le rossignol s'engage envers le dit messire
Légaré de construire au dit lieu de Laval sur le terrain appartenant
au Séminaire, appelé Ferme Saint-Martin, une chapelle en bois de cin-
quante pieds de longueur sur trente six pieds de profondeur, de dix-
huit pieds de carré et vingt-quatre pieds de chevrons et deux pieds
de solage;

de placer les fermes de trois pieds et demi en trois pieds
et demi de distance les unes des autres

de faire et poser dix châssis dont huit sur les côtés et deux
sur le portail;

de plus, un autre châssis sur la grande porte et un petit
châssis sur le portail;

de poser les vitres aux dits châssis et de fournir le bois
de pin pour ces châssis;

de faire la grande porte d'entrée dans le style gothique ainsi que les quatre autres portes intérieures, la porte sur le derrière de la dite chapelle sera une porte ordinaire;

de fournir aussi le bois de pin nécessaires pour ces portes:

de faire en pin les deux marches de l'autel et du sanctuaire:

de fournir à ses frais le bois nécessaire pour cet objet ainsi que poser les portes et les chassis plus haut mentionnés.

S'oblige encore le dit sieur Le rossignol de faire la couverture embouffetée et de couvrir en bardeaux.

Les colonnes seront verloppées et les planchers embouffetés.

Les deux sacristies devront être faites de manière à les rendre logeables, c'est à dire calfeutrées et les cloisons verloppées ainsi que le plancher du haut,

La croix qui surmontera la dite chapelle sera faite conformément au plan de la dite batisse qui a été approuvé et signé des parties et le sieur Le rossignol s'oblige de se conformer au dit plan dans l'exécution de son présent marché.

S'oblige encore le dit sieur entrepreneur à ferrer toutes les ouvertures et à poser toutes ferrures et liens en fer que le dit messire Adolphe Légaré jugera nécessaire pour la solidité de la dite batisse.

Les colonnes devront être liées entre-elles par des croix de Saint-André et une autre pièce transversale les liera ensemble avec le portail et le derrière de la chapelle.

La charpente sera faite telle que le comporte le plan ci-dessus avec la plus grande solidité possible et devra être acceptée par des experts nommés à cet effet en cas de difficultés.

De son côté, le dit messire Légaré s'oblige par ces présentes envers le dit sieur Le rossignol à lui payer pour cet ouvrage une somme de quatre-vingt louis courant en huit paiements de dix livres chacun à l'expiration de chaque mois à compter d'aujourd'hui pourvu que l'ouvrage soit fait dans ce laps de temps.

Il est entendu que le sieur Le rossignol ne pourra commencer ces ouvrages que lorsque les parties qui doivent fournir les matériaux nécessaires pour cette batisse à part ceux que le dit contracteur est tenu de fournir, les transporteront sur les lieux et le dit messire Légaré ne fera les paiements ci dessus qu'au fur et à mesure que l'ouvrage progressera.

Car ainsi...fait et passé à Québec ce quatrième jour d'octobre mil huit cent soixante cinq, numéro 1711 des minutes de M^e Edouard Lemoine.

Jean Le Rossignol

A. I.I. Legaré P.

J. Bte Delage

E Lemoine

Transcription:

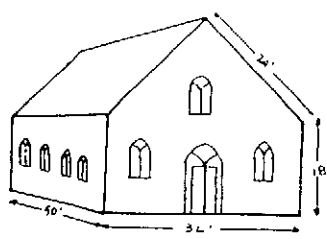
Michel Gaumont

Le 28 avril 1981

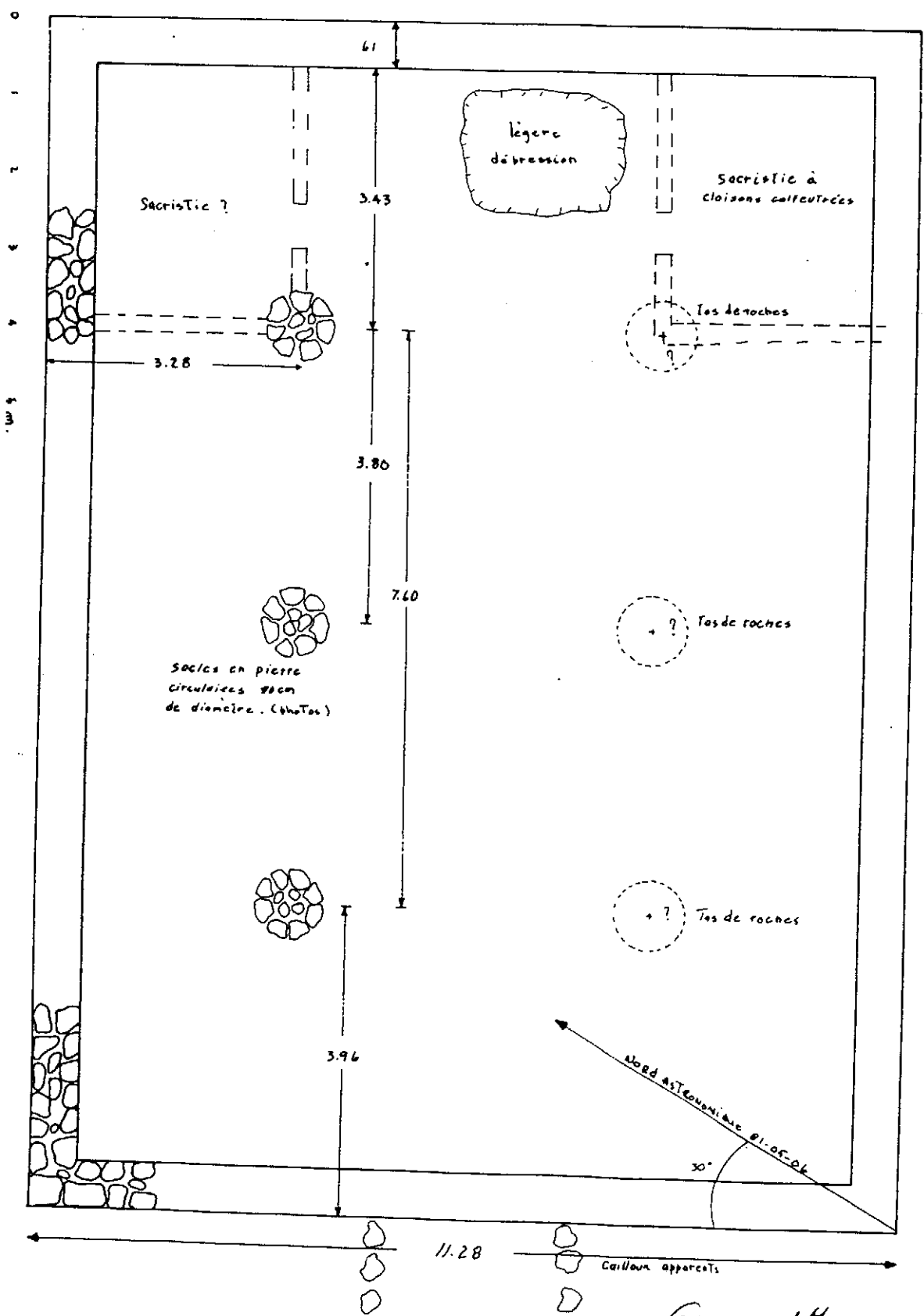
N.B.: une somme de 80 livres égalait à l'époque 320,00\$.

SOLAGE DE LA CHAPELLE DE LA MISSION S. ADOLPHE DE LAVAL . lot 252

selon le
contrat
de mai 1865



Mesuré le 6 Mai 1981 . largeur 2,00 m. angl.
selon le contrat de construction il avait 50' x 36' (trouvé: 50' x 37')
9000 de pierre de colonnes . 3 murées , 3 évalués



Gaurmond H.
7 mai 1981

PHOTOCOPIE DE L'ACTE OFFICIEL RELATANT LA BENEDICTION
DE LA CLOCHE DESTINEE A LA CHAPELLE DE ST-MARTIN (Laval)

21

Le 22 Mai Seconde session plénière
1873 du Comité : Mgr. de Broglie
président officieusement. Prés. Pierre.

At 2 1/2 hrs. à l'église de
St. Roch, a eu lieu par Mgr.
Fabre la bénédiction d'une
petite cloche destinée à la
petite chapelle de St. Martin.
C'est Mgr. qui a fait le sermon.
Mgr. Fabre a présidé le tout
au Mon. de Laval. Les
cotelets et de l'abbé. Mgr. de
du Lou a prononcé la belle
parole de \$250.

Notre jeune confrère M.
Lafamme a été reçu docteur
en Théologie par le Faculté de
Laval. Il a eu lieu en
l'honneur de N. N. S. le premier
et le plus grand de théologiens.